

19/09/2014

## La gendarmerie au service des jeunes volontaires



Chacun est venu avec ses motivations et ses souhaits.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, les modalités de recrutement dans la gendarmerie ont évolué et répondent à un protocole bien précis. Pour les nouveaux candidats, la première étape consiste à une inscription en ligne puis ils sont convoqués à une réunion d'information dans les trois semaines suivantes.

C'est dans ce cadre que, jeudi 11 septembre, le major, Didier Cholley, accompagné du gendarme, Olivier Plat, se sont rendus dans les locaux du lycée des métiers Emile-Baudot, afin de recevoir trois postulants aux métiers de la gendarmerie. Cette deuxième phase de recrutement consiste à une présentation de la gendarmerie, ce qu'est le statut du militaire, les procédures de sélection aux sept écoles de gendarmerie compétentes (Châteaulin, Chaumont, Montluçon, Tulle, Rochefort, Beynes et Fontainebleau). Il a également

été expliqué aux candidats que des emplois en unité étaient possibles comme gendarme adjoint volontaire (GAV), agent de police judiciaire adjoint (APJA) ou emploi particulier (EP). Les deux intervenants ont également indiqué qu'il existait des possibilités de formation complémentaire en unité.

Articulée autour de la projection d'un DVD, cette phase d'information a permis aux trois candidats d'échanger avec les gendarmes notamment sur les perspectives de carrière ou encore la solde et les avantages liés au statut.

Après la confirmation de candidature et un entretien individuel de recrutement avec validation, l'inscription sera confirmée par le référent recrutement ; ensuite, les candidats devront compter environ quatre mois entre le dépôt de la candidature et l'entrée en école